

TRANSPORTS SCOLAIRES SUR LE RÉSEAU CABUS

GUIDE D'AIDE A L'INSCRIPTION EN LIGNE

SOMMAIRE

- 1 - Saisie d'une 1^{ère} demande d'inscription en ligne si votre enfant n'avait pas de carte de transport du réseau Cabus en 2019/2020
- 2 - Renouvellement de la carte de transport du réseau Cabus pour 2020/2021
- 3 - Suivi de l'avancement du dossier
- 4 - Modification de votre dossier
- 5 - Affectation de votre enfant sur les lignes du réseau Cabus et achat du titre de transport
- 6 - Enfants scolarisés à l'école élémentaire ou maternelle



Les dossiers de transport scolaire sur le réseau CABUS sont dématérialisés

<https://cabus-scolaires.fr>

QUI EST CONCERNÉ ?

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) gère le dossier de transport des élèves qui sont domiciliés et scolarisés dans une commune membre de la Communauté d'Agglomération.

Il s'agit des communes suivantes : Bliesbruck, Blies-Ebersing, Blies-Guersviller, Ernestviller, Frauenberg, Grosbliederstroff, Grundviller, Guébenhouse, Hambach, Hundling, Ippling, Kalhausen, Lixing-les-Rouhling, Loupershouse, Neufgrange, Rémeffing, Rouhling, Sarreguemines, Sarreinsming, Siltzheim, Wiesviller, Willerswald, Witting, Woelfling, Woustviller, Zetting,

et pour la première fois pour l'année scolaire 2020/2021 des communes suivantes : Hazembourg, Hilsprich, Holving, Kappelkinger, Kirviller, Le Val-de-Guéblange, Nelling, Puttelange-aux-Lacs, Rémering-lès-Puttelange, Richeling, Saint-Jean-Rohrbach, Sarralbe.

Les familles des élèves domiciliés et scolarisés à Sarreguemines devront également créer un dossier de transport scolaire sur le site <https://cabus-scolaires.fr>

Le transport scolaire des élèves domiciliés hors CASC et scolarisés dans la CASC ou domiciliés dans la CASC et scolarisés hors CASC est géré par la Région Grand Est : www.fluo.eu

Si ces élèves ont besoin d'emprunter une ligne ou un circuit du réseau Cabus en correspondance avec leur trajet principal : contacter directement le service transport : **Tél.: 03 87 28 48 89.**

Ne pas s'inscrire en ligne sur le site cabus-scolaires. Le trajet principal de ces élèves est géré par la Région Grand Est
»»» **pour plus d'infos :** www.fluo.eu

1 Saisie d'une 1^{ère} demande d'inscription en ligne si votre enfant n'avait pas de carte de transport du réseau Cabus en 2019/2020

Vous pouvez créer un espace personnel afin d'enregistrer le dossier de transport scolaire de votre enfant, en vous rendant sur le site <https://cabus-scolaires.fr> et en cliquant sur le lien « **Nouvelle demande** ». N'oubliez pas de valider votre dossier.

-----> Garde alternée

Dans le cas d'une garde alternée nécessitant un transport scolaire depuis le domicile de chacun des parents, la procédure d'inscription en ligne reste identique à celle indiquée ci-dessus.

Cependant, chacun des parents doit compléter, via l'onglet « **garde alternée** » un dossier de transport, avec le même identifiant de connexion mais avec un mot de passe différent.

Si l'un des deux transports scolaires ne relève pas de la gestion de la CASC (voir paragraphe « Qui est concerné ? »), vous êtes invités à prendre contact avec le service Transports de la CASC en téléphonant au 03 87 28 48 89 ou via l'onglet « **contact** » sur le site <https://cabus-scolaires.fr>.

2 Renouvellement de la carte de transport du réseau Cabus pour 2020/2021

Vous pouvez accéder au renouvellement du dossier de transport scolaire de votre enfant en vous connectant sur le site <https://cabus-scolaires.fr> avec vos identifiants en cliquant sur le lien « **Suivi en ligne ou Renouvellement** ».

Après avoir vérifié les informations du dossier et les avoir modifiées le cas échéant pour la prochaine rentrée scolaire, vous devez valider le dossier.

3 Suivi de l'avancement du dossier

Une fois saisi, votre dossier de transport est envoyé automatiquement à l'établissement scolaire pour validation puis au service Transports de la CASC chargé de l'instruction. Si votre dossier est incomplet vous recevrez un mail ou un sms vous demandant de le compléter.

Tout au long de ce processus, vous pouvez consulter l'état d'avancement de votre dossier grâce à votre espace personnel sur le site <https://cabus-scolaires.fr>, en cliquant sur le lien « *Suivi en ligne ou Renouvellement* ».

4 Modification de votre dossier

Si vous souhaitez modifier votre dossier avant validation par l'établissement scolaire, il faudra vous connecter à votre espace personnel en cliquant sur le lien « *Suivi en ligne ou Renouvellement* ».

Si vous souhaitez modifier votre dossier après validation, veuillez contacter le service Transports de la Communauté d'Agglomération :

- » par téléphone au 03 87 28 48 89
- » par courriel : transports.urbains@agglo-sarreguemines.fr

5 Affectation de votre enfant sur les lignes du réseau Cabus et achat du titre de transport

Le tableau des lignes et circuits sur lesquels sont affectés vos enfants est disponible en cliquant sur le lien « *Tableau d'affectation des lignes* » (le service Transports a la possibilité de modifier votre choix en fonction de ses propres règles d'affectation).

Les horaires des lignes et circuits sont disponibles en cliquant sur le lien « *Plan et horaires du réseau cabus* ».

La vente des titres de transport en ligne sur le site <https://cabus-scolaires.fr> n'est pas possible pour l'instant mais le sera à terme. C'est pourquoi, il est demandé à tous, y compris pour les élèves de Sarreguemines, de se familiariser dès à présent à la procédure d'inscription en ligne. Les titres de transport et conditions tarifaires sont disponibles en cliquant sur le lien « *Conditions tarifaires* ».

----> Pour les élèves domiciliés et scolarisés à Sarreguemines

Mise à part l'inscription en ligne, rien ne change pour leur transport scolaire. Ils ne seront pas affectés sur une ligne et pourront voyager sur l'ensemble du réseau avec leur pass jeune libre circulation. La vente des titres semestriels a lieu au service Transports de la CASC aux périodes et horaires qui seront indiqués sur le site <https://cabus-scolaires.fr> via l'onglet « *Suivi en ligne ou renouvellement* » (ou via d'autres moyens d'information).

----> Pour les élèves domiciliés dans une commune suburbaine de la CASC et scolarisés dans la CASC (ou les élèves de Sarreguemines scolarisés dans une commune suburbaine de la CASC)

Une information comportant l'affectation de l'élève, le titre de transport choisi et son coût, le lieu d'achat du titre, sera communiquée aux familles via le lien « *Suivi en ligne ou renouvellement* ».

Si l'élève est affecté sur une ligne régulière ou un circuit scolaire :

----> si la famille choisit le pass scolaire semestriel 1 Aller-Retour, la carte est à retirer chez le transporteur indiqué dans votre dossier via le lien « *Suivi en ligne ou renouvellement* ».

----> si la famille choisit le pass jeune semestriel libre circulation, la carte est à retirer au service Transports de la CASC.

Si l'élève est affecté sur une ligne TER (voir le lien vers le tableau des affectations de lignes) :

la carte est à retirer à la gare SNCF.

La procédure d'inscription en ligne est identique à celle décrite précédemment **et chaque famille doit créer un dossier sur le site <https://cabus-scolaires.fr> pour que son enfant bénéficie des transports scolaires.**

----> Si l'élève est affecté sur un circuit scolaire dédié à l'école de rattachement ou au regroupement pédagogique intercommunal :

Pour les enfants de l'école maternelle, les familles doivent compléter **obligatoirement** le formulaire des personnes habilitées à déposer et récupérer les enfants aux arrêts de bus. Cette démarche est aussi **recommandée** pour les plus jeunes enfants de l'école élémentaire (CP et CE1).

Les élèves de l'école élémentaire ou maternelle utilisant un circuit spécial dédié au groupe scolaire de rattachement bénéficie de la gratuité du transport.

Depuis la rentrée 2019/2020, la CASC n'établit plus de titre de transport pour ces élèves.

Néanmoins, un listing établi par le service Transports sera adressé à l'école et au transporteur concernés. Ce document, valant titre de transport, comportera l'identité de chaque enfant, la commune de montée dans l'autocar, l'école fréquentée et le numéro du circuit scolaire.

----> Si l'élève utilise une autre ligne : Le titre de transport est payant.

Si l'élève est affecté sur une ligne régulière ou un circuit scolaire :

----> si la famille choisit le pass scolaire semestriel 1 Aller-Retour, la carte est à retirer chez le transporteur indiqué dans votre dossier via le lien « [Suivi en ligne ou renouvellement](#) ».

----> si la famille choisit le pass jeune semestriel libre circulation, la carte est à retirer au service Transports de la CASC.

Si l'élève est affecté sur une ligne TER (voir le lien vers le tableau des affectations de lignes) :

la carte est à retirer à la gare SNCF.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE AU DOSSIER DE TRANSPORT SCOLAIRE ET À L'INSCRIPTION EN LIGNE, VOUS POUVEZ :

consulter le site <https://cabus-scolaires.fr> ou contacter le service Transports de la Communauté d'Agglomération par téléphone au **03 87 28 48 89**.